



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON  
COMTÉ DE PAPINEAU

**AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement « *Règlement numéro 2026-10-002 modifiant le plan d'urbanisme afin d'identifier des projets de développement résidentiel impliquant l'ouverture de nouvelles rues ou le prolongement de rues existantes.* »

**AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:**

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2026, date de l'adoption du projet de règlement, le directeur général et greffier-trésorier a déposé le projet de « *Règlement numéro 2026-10-002 modifiant le plan d'urbanisme afin d'identifier des projets de développement résidentiel impliquant l'ouverture de nouvelles rues ou le prolongement de rues existantes.* »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 septembre 2026, à 16 heures 30 à la salle du conseil du Centre communautaire, sise au 31, rue Coursol, à Ripon. Au cours de cette assemblée le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au centre communautaire, sis au 31, rue Coursol, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h30, ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse <https://ripon.ca>.

Avis donné le 8 septembre 2026.

---

Directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIPON  
COMTÉ DE PAPINEAU

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Johann Lucas, le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ripon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 19 heures et 21 heures, le 8<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat le 8 septembre 2026.

Johann Lucas, le directeur général et greffier-trésorier